

PROCLAMATION

The Drivers and Vehicles Amendment and Highway Traffic Amendment Act (S.M. 2018, c. 12)

With the advice and consent of the Executive Council of Manitoba, we name November 1, 2018, as the day on which *The Drivers and Vehicles Amendment and Highway Traffic Amendment Act* (S.M. 2018, c. 12), except sections 9 and 10, comes into force.

HER HONOUR JANICE C. FILMON
Lieutenant Governor of the Province of Manitoba
Winnipeg, Manitoba
October 10, 2018
Minister of Justice and Attorney General
CLIFF CULLEN

PROCLAMATION

Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules et le Code de la route, c. 12 des L.M. 2018

Sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif du Manitoba, nous fixons au 1^{er} novembre 2018 la date d'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules et le Code de la route, c. 12 des L.M. 2018*, à l'exception des articles 9 et 10.

JANICE C. FILMON,
Lieutenante-gouverneure du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)
Le 10 octobre 2018
Le ministre de la Justice et procureur général
CLIFF CULLEN